

COMPTE RENDU de Conseil Municipal
DU 15 avril 2011

Étaient présents : M. DEROUET. LAUTOUR. COQUIO.PELLERIN. POTTIER.
FOUCHER. LETONDEUR.MMES BESNARD. HECQUARD

Absents : MMES LENEVEU. MOTTIN. LEPROVOST. LANGLOIS

Pouvoirs .R. LEROYER ET M. CERISIER dont donné pouvoir à Monique HECQUARD

Secrétaire de séance : Philippe LETONDEUR

Monsieur le Maire remercie Madame GOASDOUE d'avoir accepté de venir présenter le budget 2011.Il l'a félicité pour sa promotion et sa mutation prochaine et la remercie pour le temps passé au service des élus et secrétaires qui ont bien souvent besoin de ses conseils. . Lecture est faite ensuite des budgets primitifs 2011 :

- Budget Lotissement

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 168 500€ pour la section de fonctionnement et 143 704.50€ pour la section d'investissement. Les dépenses prévues étant l'achat du terrain et les travaux d'équipement en réseaux et les recettes, la vente de parcelles.

- Budget Assainissement :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 33 670€ pour la section de fonctionnement à savoir charges à caractère général 6 800.00€, charges financières : 3300€, opérations d'ordre 11 119€ et 12 451€ en virement à la section d'investissement. En recettes : 25 571.69€ pour la surtaxe d'assainissement, 6 699€ en opérations d'ordre et 1 399.31€ d'excédent antérieur reporté. Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section d'investissement à la somme de 163 999€ à savoir en dépenses 71 500€ pour le diagnostic du réseau d'eaux usées, 83 000€ pour l'extension du réseau d'eaux usées dans le lotissement du Grand Jardin. 2800€ de charges financières et 6 699€ en opérations d'ordre. Pour les recettes : 43 286€ de subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'eau, 90 558€ d'emprunts, 2 152€ de FCTVA, 3 796.25€ d'affectation de résultat, 12 451€ de virement de la section de fonctionnement , 11 119€ d'opérations d'ordre et 636.75€ d'excédent reporté.

- Commune

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 277 668 € pour la section de fonctionnement et 1 133 594 € pour la section d'investissement, répartis comme suit :

Section de fonctionnement Dépenses :

Charges à caractère général	232 275.00
Charges de personnel	198 730.00
Autres charges de gestion	128 865.00
Charges financières	7 373.00
Charges exceptionnelles	300.00
Reversement sur FNGIR	54 814.00
Dépenses imprévues	25 000.00
Virement section investissement	629 511.00
Opérations d'ordre	800.00

Recettes :

Excédent antérieur reporté	470 284.63
Remboursement charges de personnel	12 400.37
Produit des services	5 328.00
Impôts et taxes	387 599.00
Dotations subventions	348 106.00
Autres produits de gestion	53 550.00
Opérations d'ordre	400.00

Section d'investissement Dépenses

Déficit antérieur reporté	7412.20
Opérations d'ordre	400.00
Emprunts et dettes (capital)	47 852.00
Immobilisations incorporelles	34 251.00
Immobilisations corporelles	99 600.80
Immobilisations en cours, soit :	944 078.00
- Centre d'accueil :	128 222.00
- Extension salle :	350 000.00
- Voirie :	100 000.00
- Viabilisation « Le Grand Jardin » :	365 856.00

1

Recettes

Virement de la section de fonctionnement	629 511.00
Dotations fonds divers	22 249.00
Subventions (réserve parlementaire)	50 000.00
Subventions diverses	173 999.80
Emprunts	150 000.00
Dépôts et cautions	650.00
Excédent de fonctionnement	106 384.20
Opérations d'ordre	800.00

Le Conseil Municipal, après exposé du budget primitif proposé et compte tenu qu'il n'y a pas lieu de modifier les taux d'imposition pour équilibrer le budget, décide :

De conserver les taux de référence 2011 à savoir :

Taxe habitation : 15.36% pour une base 2011 de 750 200 soit 115 231 €
Taxe foncier bâti : 14.09% pour une base 2011 de 691 400 soit :97 418€
Taxe foncier non. bâti : 30.80% pour une base 2011 de 273 900 soit 84 361€
C.F.E. : 14.50% pour une base 2011 de 225 700 € soit 32 727€

Les taux ci-dessus sont approuvés à l'unanimité des membres présents et portés au BP 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, adopte les budgets tels qu'ils viennent d'être proposés.

Questions diverses :

☞ Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur l'aliénation d'un bien au Clos

☞ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de permis d'aménager du lotissement communal du Grand Jardin a été remis en mairie par le Maître d'œuvre. Le futur Lotissement comprend 23 parcelles dont huit seront des logements locatifs sociaux réservés, prioritairement aux personnes âgées et dont la maîtrise de l'ouvrage a été confiée par délibération du 04 mai 2010 à la Société d'H..L.M. de la Ville d'ALENÇON et de l'Orne « Le Logis Familial », 21 rue de la Chaussée à ALENÇON. Les 15 autres parcelles sont réservées à la vente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Autorise le Maire ou ses Adjointes à déposer le permis d'aménager et à signer toutes pièces nécessaires au dossier.
- Il prend l'engagement de reprendre dans le domaine public communal, l'intégralité des équipements communs, une fois les travaux achevés.

☞ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le permis d'aménager le lotissement du Grand Jardin est prêt à être déposé. L'estimatif des travaux est de 528 596 € HT, soit 632 200.82€ TTC. Le Lotissement est assujéti à la TVA. Dans ce projet est prévue la construction de 8 logements sociaux qui sera confiée à la SA HLM de la Ville D'ALENCON et de l'ORNE LE LOGIS FAMILIAL. Les travaux de voirie et réseaux divers de ces huit logements restant toutefois à la charge de la Commune. Les crédits nécessaires ont été portés au BP 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de demander une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour ces travaux de VRD qui s'élèvent à la somme de 183 859€ HT soit 219.895.37€ TTC pour la partie des 8 logements sociaux.
- D'approuver le plan de financement établi comme suit :

D.E.T.R.	H.T. 48 000.00 €
RESERVE PARLEMENTAIRE	H.T. 50 000.00 €
EMPRUNT	H.T.150 000.00 €
FONDS PROPRES	H.T.280 596.00 €
Total H.T.	H.T. 528 596.00€

- Il autorise le Maire où ses Adjointes à signer toutes pièces relatives au dossier.

☞Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier d'agrandissement de la salle d'activités multiples à vocation sportive est terminé. Les observations du conseil et des associations ont été reprises et le permis de construire est prêt pour être déposé. L'estimation des travaux s'élève à 409 325 € HT, soit 489 552.70€ TTC. Elle comprend les travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre et frais divers. Les crédits ont été prévus au BP 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- De demander une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.
- Une participation au titre de la réserve parlementaire
- Une subvention au Conseil Général
- D'approuver le plan de financement établi comme suit :

D.E.T.R.	81 865.00 €
RESERVE PARLEMENTAIRE	50 000.00 €
CONSEIL GENERAL	. 30 000.00 €

FONDS PROPRES	327 688.00 €
Total T.T.C..	489 553.00 €

- Il autorise le Maire où ses Adjointes à signer toutes pièces relatives aux dossiers de demandes de subvention ainsi qu'à la demande de permis de construire. .

☞ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après étude et analyse des offres pour le marché à procédure adaptée de voirie 2011-2012, il est proposé de retenir l'Entreprise Eiffage de Flers qui s'avère être la mieux-disante pour un montant de 131 480.70€ H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de confier les travaux de voirie 2011-2012 à l'Entreprise Eiffage pour un montant de 131 480.70€ H.T

Il autorise le Maire ou ses Adjointes à signer toutes pièces du marché et bons de commande à venir.

Les crédits nécessaires sont prévus au C/2315 du Budget 2011.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de logement émanant de Mademoiselle Nadège VERAQUIN. Le logement situé 11 rue Chancerot étant vacant, et Melle VERAQUIN ne dépassant pas le maximum de ressources autorisé. Le Conseil Municipal décide de louer à Melle VERAQUIN, le logement situé 11 rue Chancerot à compter du 20.04.2011.

Melle VERAQUIN devra s'acquitter de la caution fixée au montant d'un loyer soit 240.67€, auquel s'ajoute le reliquat de gaz que la commune devra rembourser au précédent locataire soit la somme de 460.26€.

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou ses Adjointes à signer le bail à intervenir entre les deux parties.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme GRANGER l'on prévenu de leur intention de changer la porte d'entrée du multiservices pour la remplacer par une porte automatique. Pour ce faire M. et Mme Granger ont déposé une demande de subvention pour cet achat qu'ils prévoient financer par eux-mêmes. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décident que si ces travaux sont réalisés, en compensation, il leur supprimera deux loyers afin de participer à cet investissement sur un immeuble dont la commune est propriétaire.